



**DANS SA SEANCE DU 30 JANVIER 2017 LA MUNICIPALITE**

**A décidé**

- De délivrer l'autorisation de procédés de réclame au Café-restaurant Le Rendez-vous, pour le changement d'enseignes et celles posées sur les vitres ;
- De délivrer l'autorisation de procédés de réclame au Manira Wokshop pour la modification de ses enseignes et une supplémentaire.
- De délivrer l'autorisation d'abattage d'un érable, ch. de la Pierrâtre 8, M. Guignet

**A pris note**

- Des remerciements du Morges Natation quant à notre soutien financier.

***La municipalité***